INITIALES DU MAIRE
12591-2018
INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.



N° de résolution ou annotation

**CANADA**
**PROVINCE DE QUÉBEC**
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE**

**Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil de la Municipalité de Saint-Benoît-Labre tenue à la salle municipale de Saint-Benoît-Labre sise au 216, Route 271, le mercredi 7 mars 2018 à 10 h 30.**

Sont présents à cette séance :

Siège no 2 Monsieur Marc Grenier
Siège no 4 Madame Myrianne Poulin
Siège no 6 Madame France Bégin

Messieurs Michel Gosselin, conseiller au siège numéro 1, Pier-Luc Gilbert, conseiller au siège numéro 3 et Jonathan Pépin, conseiller au siège numéro 5 sont absents.

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, monsieur Éric Rouillard.

Madame Édith Quirion, directrice générale/sec.-trés, agit comme secrétaire d'assemblée.

## 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Éric Rouillard, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**123273-03-2018** **Il** est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le point 5 : Autres items :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

LÉGISLATION

3. AGRANDISSEMENT DU PARC INDUSTRIEL : CPTAQ - ORIENTATIONS PRÉLIMINAIRES

4. MANDAT : BLANCHETTE VACHON

5. AUTRES ITEMS

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

7. CLÔTURE DE LA SÉANCE

## 3. AGRANDISSEMENT DU PARC INDUSTRIEL : CPTAQ – ORIENTATIONS PRÉLIMINAIRES

INITIALES DU MAIRE
F.R.
12592-2018
INITIALES DU DIR. GÉN. / SÉCR.-TRÉS.



**123274-03-2018**
N° de résolution ou annotation

**CONSIDÉRANT** que, le 22 février 2017, la Municipalité a déposé à la Commission de protection du territoire agricole du Québec une demande d'exclusion des lots 4 699 006 et 4 698 895 du cadastre du Québec en vue de l'agrandissement de son parc industriel qui avait déjà, à toutes fins pratiques, atteint sa pleine capacité (Dossier 415171);

**CONSIDÉRANT** que les entreprises déjà implantées dans le parc industriel avaient dès lors manifesté leur intention de se porter acquéreurs de 35 900 mètres carrés de terrain pour répondre à leurs besoins croissants;

**CONSIDÉRANT** que, le 9 février dernier, la Commission a émis un compte rendu d'orientation préliminaire indiquant qu'elle entendait autoriser partiellement la demande (10,59 hectares) sous réserve de la vérification de la présence de milieux humides et qu'elle entendait rejeter le reste de la demande aux motifs qu'elle serait prématurée et qu'elle aurait des impacts négatifs sur l'agriculture ;

**CONSIDÉRANT** que, depuis le dépôt de la demande, les propriétaires d'entreprises ont reconfirmé leurs besoins d'espace pour répondre à leurs besoins immédiats de croissance;

**CONSIDÉRANT** qu'une entreprise additionnelle, déjà implantée dans le parc industriel, s'est ajoutée à ces voix et a manifesté elle aussi le besoin d'espaces importants pour son expansion, laquelle implique la nécessité de pouvoir procéder à l'érection d'une construction dans l'agrandissement du parc industriel dès l'automne 2018;

**CONSIDÉRANT** que d'autres intervenants du milieu, dont le Groupement Forestier et la Corporation de développement économique, ont également des projets à court terme qu'ils espèrent pouvoir réaliser à même l'agrandissement du parc industriel;

**CONSIDÉRANT** les informations obtenues de la Commission à l'effet qu'une rencontre publique, si elle était sollicitée, ne pourrait être tenue qu'en juin 2018, ce qui risquerait de compromettre le maintien d'entreprises existantes et l'implantations de nouvelles s'étant déjà manifestées;

**CONSIDÉRANT** les délais par ailleurs requis pour obtenir les différentes autorisations nécessaires au projet d'agrandissement du parc industriel ainsi que pour la réalisation des travaux d'infrastructures requis pour rendre les terrains disponibles aux entreprises;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

**DE** réitérer à la Commission l'importance et l'urgence, pour la Municipalité, de réaliser l'agrandissement de son parc industriel pour assurer le maintien des entreprises existantes et permettre leur développement;

**DE** demander à la Commission de procéder par préséance afin qu'une décision soit rendue le plus rapidement possible;

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

N° de résolution ou annotation

**DE** communiquer à la Commission l'étude de caractérisation écologique réalisée par Gestizone sur le lot 4 699 006 démontrant la présence limitée de milieux humides sur ce terrain afin de répondre aux interrogations formulées à l'orientation préliminaire;

**D'INFORMER** la Commission que la présence de ces milieux humides, souvent isolés et parfois d'origine anthropique, sur une superficie représentant moins de 10 % de la superficie visée par la demande, ne compromet pas la possibilité, pour la Municipalité, de réaliser le projet d'agrandissement de son parc industriel ni en terme de superficie, ni du point de vue financier.

## 4. MANDAT : BLANCHETTE VACHON

**123275-03-2018** **Il** est proposé par monsieur Marc Grenier résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la firme Blanchette Vachon SENCRL pour compléter l'ensemble des informations exigées par le Ministère des Affaires municipales des Régions et de l'Occupation du Territoire sur son site internet.

## 5. AUTRES ITEMS

Aucun point ne fut ajouté à l'ordre du jour.

## 6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes posent des questions aux membres du conseil.

## 7. CLÔTURE DE LA SÉANCE

**123276-03-2018** **Il** est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mettre fin à la présente séance. Il est 10 h 55.

## SIGNATURE AU PROCÈS-VERBAL

Je, Éric Rouillard, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) de Code municipal.

ÉRIC ROUILLARD, MAIRE

ÉDITH QUIRION, D. G. - SEC.-TRÉS.